

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

29 janvier 2012

### **Réponses aux 20 critiques de la droite contre le projet présidentiel de F. Hollande**

#### **« Qui va payer les promesses socialistes ? Encore les classes moyennes ? »**

MM. Wauquiez et Copé, une fois de plus, ont choisi la peur, la caricature et le mensonge en déclarant que le programme présenté par F. Hollande tournait le dos aux classes moyennes.

- A aucun moment, dans son projet, il ne prévoit « la suppression de la défiscalisation des emplois à domicile », créée par le gouvernement Jospin. Au contraire, il la maintient.
- A aucun moment, il ne propose de « supprimer l'abattement de 10 % sur les salaires et pensions ».
- A aucun moment, il ne projette d' « abandonner la prime pour l'emploi » que la gauche a créée.
- En aucun cas, le rapprochement de l'impôt sur le revenu et la CSG n'« aggravera » la fiscalité pesant sur les classes moyennes. Au contraire, il les protégera.
- A aucun moment la réforme du quotient familial – qui concernera 5% des foyers - ne nuira aux classes moyennes.

Le principe qui anime la grande réforme fiscale de F. Hollande, c'est la justice : elle passe par la suppression des cadeaux fiscaux dont les plus riches des Français seuls ont pu bénéficier au cours des dernières années.

- En plafonnant à 10 000 euros les avantages tirés des niches fiscales, ce sont les plus riches des Français qui sont concernés.
- En instituant une tranche à 45 % pour les revenus supérieurs à 150 000 euros par part, ce sont les 1 % des plus aisés des Français qui sont concernés.
- En rétablissant un véritable impôt sur la fortune, mais en exonérant les foyers qui possèdent moins de 1,3 million d'euros de patrimoine, F. Hollande protège les classes moyennes mais il sollicite le 1 % des Français les plus riches.

La vérité, c'est que les classes moyennes sont aujourd'hui en train de payer la facture que le Président sortant leur a présentée.

- Qui paye aujourd'hui les 2,2 Md€ de taxes sur les mutuelles, sinon les classes moyennes ?
- Qui est victime aujourd'hui du nouveau barème de l'impôt sur le revenu qui va ponctionner plus de 1,8 Md€ et va faire payer 200 000 foyers supplémentaires, sinon les classes moyennes ?
- Qui va payer, les 1,9 Md€ de TVA supplémentaire déjà votés, sinon les classes moyennes ?
- Qui sera frappé par la hausse massive annoncée de la TVA, sinon les classes moyennes ?

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

La vérité, c'est qu'en allégeant l'ISF de 2 milliards après avoir mis en place le bouclier fiscal, le président sortant n'a jamais agi pour les classes moyennes mais toujours pour les plus privilégiés. La tactique de M. Sarkozy, c'est de parler des classes moyennes mais d'agir pour les plus riches. Et les quelques mesures prises en début de mandat au nom des classes moyennes – comme la déduction des intérêts d'emprunt – n'ont pas tenu le quinquennat.

Le président sortant restera comme l'ennemi des classes moyennes et l'ami des privilégiés. La croissance pour que leur pouvoir d'achat augmente ? Il n'y en a pas eu. L'emploi ? 1 million de chômeurs en plus. Des services publics qui fonctionnent ? Ils ont été cassés – santé, justice, sécurité. D'une école dans laquelle on investit ? Elle a été sacrifiée. Celui qui se veut le défenseur des classes moyennes n'en aura été que le fossoyeur.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

*« Maîtriser la finance et réformer les banques, c'est aussi idiot qu'être contre la pluie »*

C'est la thèse de la droite par la voix de M. Baroin, ministre de l'Economie du président sortant. La finance a mené nos pays dans le mur : il n'y a qu'à l'UMP qu'on s'en est pas aperçu...

F. Hollande fait plusieurs propositions concrètes et précises :

- Lutter contre les paradis fiscaux en interdisant à une banque française d'y exercer : cela suppose d'établir une véritable liste noire de ces paradis fiscaux et d'imposer aux banques françaises une transparence totale en la matière. C'est ce que font les Etats-Unis. Même la BNP en 2009 considérait cette mesure comme souhaitable et réalisable.

- Séparer les activités utiles à l'économie réelle des banques et leurs opérations spéculatives. Cette réforme contribuera à la stabilité financière car il n'est pas acceptable que les banques d'investissement soient incitées à développer des activités toujours plus risquées parce qu'elles se financent à faible coût en s'appuyant sur les dépôts des clients. Elle améliorera le financement de l'économie car la crise a montré les conséquences de la « banque casino » sur les consommateurs et les entreprises. Nous ferons une loi pour sanctuariser les activités de banque de détail afin que les dépôts des clients soient protégés des activités de marché. Les activités de marché ne devront pas seulement être séparées, elles devront être assujetties à des règles spécifiques plus dures.

- Interdire les produits financiers toxiques. En concret : ce qu'on appelle le « trading à haute fréquence » – des ordinateurs qui passent des milliers de transactions à la nanoseconde avec pour seul objectif de faire un profit sur des différences de prix infimes. Intérêt pour la croissance et pour l'emploi : zéro ! C'est même potentiellement dangereux car parfois les ordinateurs s'emballent : on l'a vu aux Etats-Unis en 2010 où brusquement les indices boursiers sont devenus fous. F. Hollande veut interdire ces stratégies prédatrices. Le régulateur français devra l'imposer. Et il faudra généraliser cette interdiction au niveau européen : plusieurs textes en cours de discussion pourraient en constituer le support.

- Taxer toutes les transactions financières. Avec ceux de nos partenaires qui le veulent, il faut mettre en œuvre la proposition de la commission européenne, et ne pas se contenter du retour de l'impôt de bourse qui ne permet de taxer que les actions.



## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

- Créer une agence publique de notation adossée au FMI ou à la BCE, en complément des agences privées et tout particulièrement en charge de la notation des Etats et des dettes souveraine.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

*« Vous dites qu'il faut faire payer les riches,  
mais avec votre programme, ils vont tous s'en aller »*

Ceux qui voulaient partir sont déjà partis ! La droite a multiplié les cadeaux fiscaux à l'égard des plus fortunés de nos concitoyens : bien ingrats, peu civiques, ils sont partis encore plus nombreux qu'avant – en Suisse, le nombre de grosses fortunes françaises a doublé en 10 ans.

Le seul effet de ces cadeaux fiscaux aura été d'accroître les inégalités de patrimoine en France : elles se sont creusées de 10% entre 2004 et 2010.

Enfin, arrêtons de penser que les Français les plus riches ne veulent pas contribuer à l'effort de redressement du pays et n'aiment pas suffisamment la France pour fuir dès que leur imposition augmente un peu. C'est faire vraiment peu de cas des hommes qu'ils sont.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

*« Le contrat de génération, on a déjà essayé,  
c'est coûteux, inefficace et il y un risque d'effet d'aubaine »*

Le contrat de générations est une idée simple et forte : faciliter pour l'entreprise l'embauche d'un jeune en CDI et sa formation par un salarié senior ainsi maintenu dans l'emploi jusqu'au départ à la retraite.

Le contrat de génération n'est pas coûteux : il sera entièrement financé par la reprise d'allègements de cotisations existantes.

Comment parler d'effets d'aubaine ? Aujourd'hui, 4 jeunes embauchés sur 5 le sont en contrat précaire. Quant aux seniors, ils sont souvent poussés précocement vers la sortie, alors même que la durée de cotisation exigée est croissante. C'est cette situation qui est coûteuse – et d'abord humainement – et que ce nouveau contrat vise à corriger. Le projet de F. Hollande, c'est un vrai contrat par lequel l'entreprise s'engage à conserver les emplois créés et surtout à assurer la formation du jeune par son aîné.

En outre, cette mesure sera ciblée : elle s'adressera aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés pour accéder à l'emploi stable. Et ceux-ci sont trop souvent ceux qui n'ont pas pu poursuivre leurs études. F. Hollande n'accepte pas que nos jeunes restent aussi nombreux à galérer de contrat précaire en contrat précaire, de stage en stage, et qu'ils doivent remettre à plus tard leurs projets personnels faute d'emploi stable.

Enfin cette mesure n'a jamais été essayée : l'allocation pour le remplacement de l'emploi (ARPE) suivait une logique complètement opposée à celle que défend F. Hollande. Il s'agissait de permettre le départ en retraite anticipé d'un senior laissant la place à un jeune et cela aux frais de la collectivité. A l'inverse, le contrat de génération permettra la présence des deux salariés dans l'entreprise et d'assurer la formation de l'un par l'autre.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

### « Les relocalisations industrielles, comment vous y prenez ? »

La délocalisation massive des sites de production – pour tirer profit d’une main d’œuvre à bas coût et de normes sociales et environnementales dégradées – a massivement détruit l’emploi et le tissu industriel en France : - 400 000 emplois industriels depuis 2007. L’INSEE a évalué l’impact des délocalisations à 15 000 emplois détruits par an en France. Nous ne pouvons pas regarder notre tissu industriel disparaître sous nos yeux sans rien faire.

Même si elle ne peut être l’alpha et l’oméga d’une stratégie de réindustrialisation du pays, la relocalisation n’est pas une utopie. Plusieurs entreprises ont choisi de relocaliser leurs activités industrielles : Rossignol, fabricant de ski, a annoncé en 2010 la relocalisation en Haute-Savoie d’une partie de sa production délocalisée en Chine ; c’est également le cas des shampooing Petrole Hahn, des jouets Smoby, des lunettes Atol, de la vaisselle et des arts de la table Geneviève Lethu...

Pour amplifier ce mouvement, nous proposerons aux entreprises un contrat de relocalisation.

Il consistera à à faciliter les démarches de relocalisation des entreprises, au plus près de leurs besoins (services de conseils et d’assistance dans les démarches administratives, prêts relais, assistance au recrutement et à la formation) en échange d’engagements clairs de leur part : maintien de leur activité et de l’emploi sur une durée de temps qui ne pourra être inférieure à 10 ans.

Des garanties précises seront exigées de l’entreprise à la signature du contrat.

Les représentants des salariés dans l’entreprise seront destinataires du contrat et pourront saisir les services de l’État en cas de non respect des engagements qui y sont inscrits.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

*« Pourquoi le smic et les minima sociaux ne sont-ils pas évoqués dans le projet ? »*

1) L'enjeu des salaires et des contrats de travail est clairement présent dans le projet :

- à l'été 2012, aura lieu une "grande conférence économique et sociale" qui sera saisie des priorités du quinquennat. La question du smic et de son mode de calcul sera traitée avec les partenaires sociaux.

- une loi sera votée sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : les entreprises qui y dérogeront après une période d'adaptation ne bénéficieront plus des exonérations de cotisations sociales.

- est prévue la présence des représentants des salariés dans les conseils d'administration et les comités de rémunération des grandes entreprises;

- la lutte contre la précarité, tant dans la fonction publique que dans l'entreprise, les entreprises qui abusent des contrats précaires voyant leurs cotisations d'assurance chômage augmenter.

2) Mais F. Hollande dit la vérité sur la gravité de la crise et l'état financier de la France : elles n'autorisent pas de promesses que nous ne pourrions tenir et qui éloigneraient les Français de la politique. La priorité aujourd'hui, c'est le redressement du pays dans la justice.

- priorité à la croissance : c'est le redressement productif, la réindustrialisation, la mobilisation de l'épargne et la réforme bancaire au service de l'investissement, la priorité aux PME grâce à une fiscalité plus favorable et une commande publique plus accessible, le soutien à la recherche, à l'innovation, à la formation. La priorité, c'est la montée en gamme de notre économie et l'emploi.

- priorité à la protection du pouvoir d'achat des classes moyennes et des ménages modestes :

- ♣ défense de l'épargne populaire (garantie de rémunération du livret A supérieure à l'inflation et tenant compte de l'évolution de la croissance) ;
- ♣ revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire grâce à la légère baisse du plafond du quotient familial (pour un couple avec 3 enfants qui gagne à eux deux entre 2 et 3 smic : +230 euros) ;
- ♣ plan de rénovation thermique dans les logements pour alléger la facture chauffage ;

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

- ⤴ encadrement des loyers à la première location ou à la relocation dans les zones où les prix sont excessifs ;
- ⤴ tarifs progressif de l'eau, du gaz et de l'électricité selon la consommation (et non selon les revenus) ;
- ⤴ stricte limitation des abus bancaires ;
- ⤴ meilleure maîtrise des dépenses de santé (encadrement des dépassements d'honoraires, action pour une baisse du prix des médicaments) ;
- ⤴ réforme fiscale (l'instauration progressive d'un prélèvement simplifié sur le revenu allégera les impôts des couches modestes et stabilisera celui des classes moyennes).

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

**« Effectifs de la fonction publique / recrutements dans l'éducation :  
c'est quoi ce tour de passe-passe ? »**

Ce que dot F. Hollande est parfaitement clair.

- Jusqu'ici, 1 fonctionnaire sur deux partant à la retraite n'était pas remplacé. Cela correspond à 30 000 personnes par an. Nous mettrons fin à cette baisse : le nombre global de fonctionnaires restera stable.
- A l'intérieur de ce chiffre, le nombre des fonctionnaires du ministère de l'éducation augmentera de 12 000 postes par an, celui des ministères de l'intérieur et de la justice augmentera de 1000 postes par an.
- Par conséquent et mécaniquement, le nombre de fonctionnaires global dans les autres ministères baissera, tous ministères confondus, de 13 000 postes. Il y aura donc des non remplacements de personnels partant à la retraite dans les autres ministères que l'éducation nationale, la justice et l'intérieur. Mais moins qu'actuellement !

Pour effectuer ce redéploiement, nous supprimerons le remplacement des fonctionnaires partant à la retraite. La loi de programmation militaire de juillet 2009 – que personne n'a l'intention de remettre en cause – prévoit une diminution des effectifs de 8 000 emplois chaque année qui appartiennent à la fonction publique d'Etat. Cela signifie qu'il n'y a plus, dans le reste de l'administration, que 5 000 postes de départs en retraites qui ne seront pas remplacés. Leur répartition se fera en lien avec le débat sur l'emploi public et les missions de services publics : meilleure décentralisation et plus grande clarification des compétences (agents travaillant en lien avec l'administration territoriale), mais aussi évolutions technologiques.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

### « Education »

- **« La gauche n'a plus de vision pour l'école. Elle n'a rien d'autre à proposer qu'une addition des moyens. On peut faire "mieux" sans faire "plus". »**
  - Les 60 000 postes ne sont pas une fin en soi, mais il ne peut pas y avoir de grande réforme sans moyens. Qui peut croire qu'on améliorera notre système scolaire sans mettre des professeurs formés devant les élèves ?
  
- **« Cela coûte trop cher en période de crise »**
  - 60 000 postes, c'est 1,9 Md€ par an à partir de 2017. Avant, beaucoup moins. La TVA restauration, c'est 3 Md€. Les nouvelles places de prison, 3 Md€ aussi. La réforme de l'ISF, c'est 2 Md€.
  - L'école, c'est un investissement. On ne sortira pas durablement de la crise, par le bas, en bradant l'avenir de nos jeunes : avec F. Hollande, nous voulons faire de l'école le moteur de notre redressement, républicain mais aussi économique. Des études récentes ont montré qu'une amélioration de 25 point de notre performance scolaire nous ferait gagner 3% de PIB d'ici 2042 (classements PISA).
  
- **« Cela signifie que vous ne pourrez pas revaloriser le traitement des enseignants »**
  - Le slogan du candidat Sarkozy en 2007, c'était « moins de fonctionnaires mais mieux payés ». Moins d'enseignants, on a vu. Mieux payés ? Seule une toute petite minorité de professeurs - les débutants - a eu une augmentation (- de 5%).
  - F. Hollande ouvrira une négociation globale avec les enseignants, la question de la rémunération et de l'attractivité du métier sera posée.
  
- **« Pourquoi recruter ? Il y a plus de professeurs et moins d'élèves aujourd'hui qu'en 1990 »**
  - La France a le plus faible taux d'encadrement des 34 pays de l'OCDE au primaire avec un peu moins de 5 enseignants pour 100 élèves. Idem pour le supérieur.
  - Ces statistiques ne prennent pas en compte l'allongement de la scolarité. De plus, en 20 ans, les besoins des élèves ont changé, certains sont plus difficiles, les formations se sont diversifiées.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

« Enseignement supérieur : concrètement, la loi LRU, vous en faites quoi ? »

La loi LRU prétendait instaurer l'autonomie des universités. Mais le Gouvernement Sarkozy-Fillon ne leur a jamais donné les moyens de leurs nouvelles missions.

Et le système de gouvernance qui leur a été imposé, calqué sur le modèle de l'entreprise, n'est en rien adapté à l'université. Résultat ? Nous avons vu à l'automne plusieurs universités "autonomes" être placées sous tutelle !

F. Hollande s'engage à réformer la loi LRU dans le but de garantir une autonomie réelle aux établissements, une gouvernance plus démocratique et collégiale, et des moyens à la hauteur de leurs nouvelles missions.

Cela passera par une nouvelle loi cadre qui entrera en vigueur après des Assises de l'enseignement supérieur organisées rapidement après l'alternance.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

*« Pourquoi 150 000 emplois d'avenir et pas 300 000 comme prévus dans le projet PS ? »*

La mesure est maintenue car elle est utile : ce qui change, c'est son ampleur. Car ce qui a changé depuis la rédaction du projet socialiste, c'est le contexte économique. F. Hollande regarde la réalité en face et il prend les décisions qui s'imposent en conséquence.

Le pays traverse une crise sans précédent et nous devons faire des propositions cohérentes avec l'état des finances publiques que nous laissera la droite.

Ce dispositif viendra compléter, pour lutter contre le chômage des jeunes, les contrats de génération.

Il sera particulièrement orienté vers les jeunes les plus en difficultés.

Nous en créerons 100 000 dès la première année, dont la moitié dans le secteur marchand et l'autre dans le secteur non marchand.

Ces emplois seront notamment mis au service de la nécessaire transition écologique, par exemple dans le cadre du vaste plan de rénovation thermique des logements que F. Hollande et son Gouvernement engageront (réalisation d'audits thermiques).

Leur coût est maîtrisé [2 milliards sur l'ensemble du quinquennat]. Il est très inférieur à nombre de cadeaux fiscaux injustes et inefficaces qui ont été distribués en pure perte pour la collectivité depuis 5 ans. Rien ne coûte plus cher que le chômage des jeunes. A l'inverse, ce que nous avons réalisé en 1997 a montré qu'une telle mesure a à la fois un effet direct sur le taux d'emploi des jeunes mais aussi sur la croissance : parce qu'elle redonne confiance aux familles et du pouvoir d'achat aux jeunes, ce qui soutient l'activité.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

*« Le service public de la petite enfance du projet PS, pourquoi a-t-il disparu ? »*

Parce que l'Etat ne pourra pas le financer seul et que les engagements de F. Hollande ne portent que sur les mesures qu'il sait pouvoir mettre en œuvre.

F. Hollande le dit : ce service public devra être construit avec les collectivités locales pour permettre, à terme, d'ouvrir assez de places d'accueil pour tous les enfants.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

*« Le quotient familial, vous le maintenez ou vous le supprimez ? »*

Nous le maintenons ! Pour F. Hollande, la politique familiale est un atout formidable pour le redressement du pays.

Avec F. Hollande, les moyens affectés à la politique familiale seront sanctuarisés.

Reste une réalité : le quotient familial dans sa version actuelle est injuste. Pourquoi ? Parce que les familles imposées les plus modestes et celles qui sont trop pauvres pour payer des impôts n'en bénéficient pas ou très peu. Il faut donc le rendre plus juste.

C'est pourquoi F. Hollande propose de baisser le plafond par demi part de 2336 euros à 2000 euros. Concrètement, cela signifie que moins de 5 % des foyers seront concernés.

- un couple avec deux enfants gagnant plus de 8000 euros par mois ne touchera plus chaque année avec le quotient familial 4672 euros mais 4000 euros, soit une baisse de 56 euros par mois, à mettre en regard avec le revenu de 8000 euros !
- Pour un couple de cadres supérieurs gagnant chacun 3 Smic, avec trois enfants, la situation sera inchangée.

La baisse du plafond permettra d'économiser 400 millions d'euros et donc de financer une augmentation de 25% de l'allocation de rentrée scolaire.

Cette revalorisation de l'ARS concernera d'abord ceux qui ne sont pas bénéficiaires du quotient familial : par exemple, pour un couple, un contremaître de fabrication qui touche 2 SMIC et une secrétaire à mi-temps 0,8 SMIC, dont les trois enfants sont au collège et au lycée, la hausse de 25% de l'ARS représentera 230€.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

*« Retraites : 1) qui pourra partir à 60 ans et quand ?  
2) financièrement, c'est intenable »*

En 2012, nous ferons en sorte que tous ceux qui ont cotisé toutes leurs annuités – c'est à dire la durée requise pour le taux plein pour cette génération – puissent à nouveau partir dès 60 ans. C'est une mesure de justice sociale : F. Hollande refuse d'imposer à des salariés qui ont travaillé 41 ans ou plus de devoir le faire deux années de plus sans aucun bénéfice pour leur retraite.

Le coût de cette mesure est maîtrisé : 1 Md€ en 2012 et 5 Mds € nets en 2017.

Cette mesure sera intégralement financée par l'augmentation chaque année pendant 5 ans de 0,1 du point de cotisation retraite salariés et par la diminution du déficit de l'assurance chômage, puisque la réforme du gouvernement a eu pour effet d'augmenter le chômage des séniors en repoussant de 2 ans le droit de partir à la retraite sans prévoir aucune mesure pour favoriser le maintien dans l'emploi des séniors.

Cette mesure de justice bénéficiera à 150 000 personnes environ.

En outre, cette mesure s'accompagnera d'une nouvelle négociation d'ensemble sur les retraites, où tout sera abordé, notamment la pénibilité.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

*« Pourquoi n'y a-t-il rien pour l'écologie ? »*

Il n'y a pas rien sur l'écologie ! Dans son projet, F. Hollande fixe pour objectif que la France devienne la nation-leader de l'excellence environnementale.

Plusieurs propositions ambitieuses et précises permettront d'y parvenir.

- La contribution climat-énergie aux frontières de l'Europe,
- la banque publique d'investissement pour financer les entreprises et les soutenir les filières d'avenir, notamment pour leur conversion énergétique et écologique,
- la promotion de l'agriculture biologique et des énergies marines renouvelables,
- la réduction de la part du nucléaire à 50%,
- le soutien aux énergies renouvelables,
- la tarification progressive de l'électricité pour promouvoir une société de la sobriété énergétique,
- un plan d'isolation thermique d'1 millions de logements.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

*« Les tarifs sociaux pour l'énergie et l'eau :*

*1/ ce sont les classes moyennes qui vont payer ; 2/ compatible avec le droit européen »*

1/ Non, ce ne sont pas les classes moyennes qui paieront, au contraire, elles en bénéficieront si leur consommation est maîtrisée. En effet, le dispositif proposé par F. Hollande n'est pas indexé sur les revenus, mais sur les consommations moyennes par ménage, en fonction du nombre de personnes composant le foyer. Il ne s'agit pas de faire payer aux autres ce que certains ne paieraient pas, il s'agit donner un signal clair pour inciter à la sobriété énergétique sans pénaliser le budget des ménages. Ce n'est pas la même chose de chauffer l'eau pour faire à manger ou doucher la famille et de remplir les piscines de ses résidences secondaires...

2/ Il n'y a aucun problème de droit communautaire ou de droit interne. Le droit de la concurrence impose seulement que les tarifs couvrent les coûts par catégories d'utilisateurs ; il ne s'oppose pas à la tarification. Par ailleurs, la directive ouvre la possibilité d'adopter des dispositifs dérogatoires pour les missions de service public et notamment autorise à ce titre les tarifs réglementés pour les ménages et les plus précaires

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

### *« Pourquoi déterrer la hache de guerre sur la laïcité ? »*

Nous ne déterrons aucune hache de guerre, au contraire ! Nous renforçons l'unité nationale et son ciment, son joyau : la République laïque.

La laïcité, c'est garantir la liberté de croire, de ne pas croire, de pratiquer ou de ne pas pratiquer : il sera bien inscrit dans la Constitution que la République « assure la liberté de conscience ». Les deux sont indissociables.

Il ne s'agit pas de remettre en cause un consensus, mais de le graver dans le marbre. Comment ?

- En insérant dans la Constitution le titre I de la loi de 1905 sur la liberté de conscience et sur la séparation des églises et de l'Etat.
- Bien entendu, les singularités héritées de l'Histoire qui concerne certains territoires – et d'abord l'Alsace-Moselle – seront explicitement en compte.

Cette loi est une des grandes lois républicaines. L'élever d'un cran dans la hiérarchie des normes nous protégera contre tous ceux qui veulent la remettre en cause, ce qui d'ailleurs pu être la tentation du Président sortant.

Les errements du président sortant, de la basilique du Latran à l'Arabie Saoudite, du curé au-dessus de l'instituteur, de la valorisation de celui qui croît face à celui qui ne croît pas, tout cela sur fond d'attaques répétées contre nos compatriotes de confession musulmane, ont affaibli la laïcité : il faut lui rendre son sens, qui est celui de la tolérance, de la liberté et de la compréhension entre tous ceux qui vivent en France.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

« *Internet : Hadopi, vous supprimez, vous gardez ou vous remplacez ?* »

Nous l'avons dit clairement à plusieurs reprises : nous supprimerons une loi inapplicable, inefficace et qui oppose des artistes à leur public.

- Hadopi coûte aujourd'hui 13 M€ par an et emploie 70 agents.
- Ses résultats sont dérisoires : aucune sanction et aucune rémunération supplémentaire pour les droits d'auteur.
- De plus Ce système est de plus déjà dépassé techniquement, car incapable de déceler la consultation d'œuvres en streaming ni les téléchargements directs.

Parti sur de mauvaises bases, ce chantier doit être repris depuis le départ dans la concertation.

- La gestion des droits sera simplifiée pour que des offres légales attractives apparaissent.
- Les acteurs de l'économie numérique (fabricants de matériels, opérateurs télécoms, sites Internet) seront mis à contribution et si nécessaire taxés pour financer la création.

<b>Il n'y aura ni licence globale, ni légalisation des échanges, mais</b>
---

- une loi sur la lutte contre la contrefaçon sur internet, l'imposition d'une gestion collective, une taxation des acteurs économiques qui profitent de la circulation des œuvres sans contribuer à leur financement (FAI, Google, Amazon, constructeurs de télévisions connectées...)
- et une réflexion sur la contribution du public sur le mode de la copie privée.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

*« Ce que vous proposez, en Europe, personne n'en veut, à commencer par l'Allemagne. »*

Ce que veulent nos amis allemands, c'est un engagement de sérieux budgétaire. F. Hollande l'a pris et il le respectera.

Ce qu'ils veulent, c'est un partenaire constant, pas un partenaire qui multiplie les changements de pied et les effets d'annonce sans lendemain. Dans le couple franco-allemand, on a les résultats de son comportement et de sa politique : pensez-vous que lorsque F. Mitterrand a convaincu H. Kohl d'abandonner le mark, ce choix était spontanément celui de l'Allemagne ? Certainement pas, mais la confiance existait et la voix de Mitterrand portait.

Parce que le président sortant s'est d'abord détourné de l'Allemagne et a multiplié les initiatives en solo, parce qu'il a dégradé la situation de la France par des cadeaux fiscaux insensés, il doit à présent se soumettre à la volonté de l'Allemagne.

F. Hollande rétablira la relation d'amitié dans l'égalité avec l'Allemagne.

- En retrouvant l'esprit du couple franco-allemand de nos prédécesseurs
- - et en proposant un vrai donnant-donnant à l'Allemagne : le sérieux oui, mais aussi la solidarité au service de la croissance, car nous ne rétablirons pas nos finances publiques sans agir pour la croissance et que l'Europe a la bonne dimension pour cela.

F. Hollandefera de l'axe franco-allemand le pivot de la relance de l'Europe. Mais il ne la cantonnera pas à cet axe. N'oublions pas les autres : l'Italie et l'Espagne et bien d'autres pays existent. Rappelons que le traité du 9 décembre 2011 n'a été négocié qu'en franco-allemand, entre deux gouvernements conservateurs, en tenant à l'écart beaucoup d'autres pays ainsi que les institutions européennes.

F. Hollande renégociera ce texte

- pour ajouter à la nécessaire exigence de sérieux l'indispensable soutien à la croissance et à l'emploi
- et en discutant avec tous les pays européens qui, ayant été écartés du premier traité, retrouveront place à la table des discussions. La présidence danoise, social-démocrate, pourra être un appui de plus à cet effet.

N'oublions pas que l'Allemagne, ce n'est pas seulement Mme Merkel, ce sont aussi d'autres formations politiques qui font montre de davantage d'ouverture, ainsi que des

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

partenaires sociaux qui mettent de plus en cause les politiques d'austérité, nuisibles à l'Europe, principal marché pour les entreprises allemandes et leurs produits. Il vaut mieux faire une proposition ambitieuse donnant une perspective aux marchés à moyen terme et la négocier avec les Allemands que courir de sommets en sommets en s'inclinant toujours à la fin.

En football on dit que c'est un jeu qui se joue à 11 et qu'à la fin ce sont les Allemands qui gagnent : avec N. Sarkozy, c'est la même chose pour la politique, l'Allemagne nous impose ses vues depuis deux ans sans la moindre considération pour des alternatives proposées par la France.

F. Hollande propose de retrouver une relation d'équilibre et de confiance avec l'Allemagne parce qu'en Président neuf, sa parole n'aura pas été dévaluée et qu'en Président crédible, il ne reniera pas ses engagements budgétaires.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

***« Avez vos promesses, vous ne tiendrez jamais  
les engagements européens de réduction des déficits et de la dette »***

Au contraire, avec ce projet, F. Hollande garantit que ces objectifs seront respectés : fin 2013, notre déficit public sera de 3% du PIB et en 2017 l'équilibre budgétaire sera rétabli.

Ses engagements pour la France sont assortis d'engagements de financement clairs : il dégagera 29 milliards d'euros qui seront intégralement consacrés au redressement de nos finances publiques.

Ces 29 milliards viennent essentiellement de deux blocs

1/ la fin des cadeaux fiscaux pour 11,8 milliards d'euros : relèvement de l'ISF, retour sur les allègements de succession, plafonnement des niches, tranche supplémentaire d'IR de 45%, abandon de l'exonération fiscale des heures supplémentaires, imposition des revenus du capital comme ceux du travail.

2/ Définanciarisation de l'économie, réduction des niches sociales et contribution du secteur bancaire, réforme de la TP et mesures diverses (17,3 milliards).

Toutes les mesures nouvelles, pour un montant de 20 milliards, sont financées par ailleurs, grâce à des économies et des redéploiements. Elles n'empêchent donc pas du tout un redressement de nos finances publiques.

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

*« Pourquoi tant de haine et de divisions : les grandes entreprises contre les petites, les riches contre les autres, les locataires contre les propriétaires... »*

Mais nous ne divisons pas, au contraire, nous proposons un grand effort collectif de redressement du pays dans la justice.

Vouloir que tout le monde contribue de manière juste, ce n'est pas diviser, c'est réconcilier. F. Hollande l'a bien dit sur France 2 le 26 janvier : ce n'est pas un homme de divisions, c'est un homme de solutions.